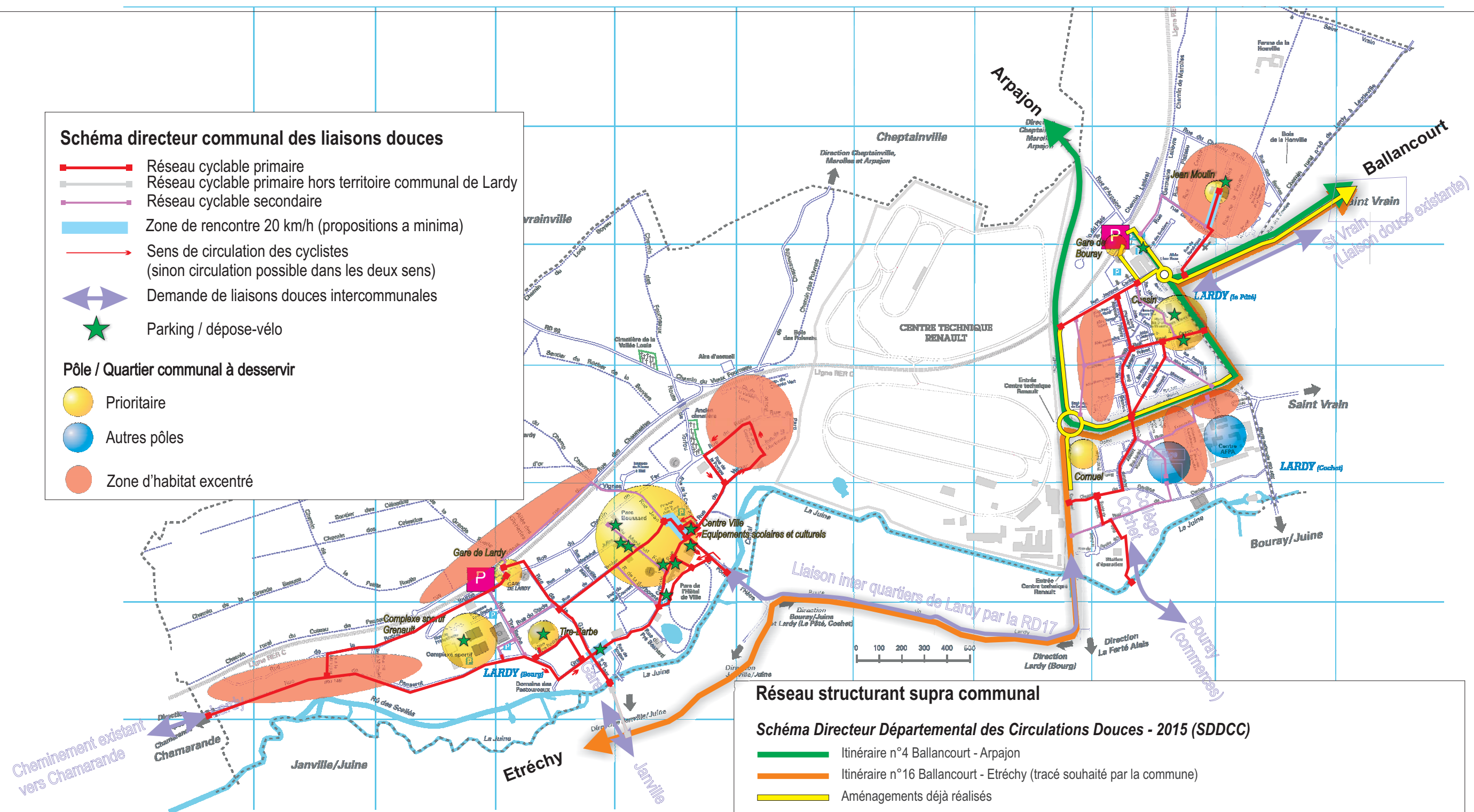


Schéma directeur communal des liaisons douces

- Réseau cyclable primaire
- Réseau cyclable primaire hors territoire communal de Lardy
- Réseau cyclable secondaire
- Zone de rencontre 20 km/h (propositions a minima)
- Sens de circulation des cyclistes
(sinon circulation possible dans les deux sens)
- ↔ Demande de liaisons douces intercommunales
- ★ Parking / dépose-vélo

Pôle / Quartier communal à desservir

- Prioritaire
- Autres pôles
- Zone d'habitat excentré



Réseau structurant supra communal

Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces - 2015 (SDDCC)

- Itinéraire n°4 Ballancourt - Arpajon
- Itinéraire n°16 Ballancourt - Etréchy (tracé souhaité par la commune)
- Aménagements déjà réalisés

Plan Local de Déplacements de la CCA

(Pour mémoire, les actions concernant les itinéraires cyclables sont celles du SDDCC ci-dessus du Conseil Général 91)

- P Localisation prioritaire de point de stationnement 2 roues sécurisé